

MAUREPAS : Conseil municipal du mardi 28 mars 2017

Séance de 20h30 à 22h30 - 29 points à l'ordre du jour.

▪ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2017 :

Notre vote : Contre. Nous regrettons que M. Garestier coupe autoritairement les micros et la parole ce qui ne permet pas d'enregistrer nos propos. Nous lui avons adressé un courrier sur ce point.

▪ Commande publique :

Point n°1 – Tarif publicité magazine municipal – Approbation du principe de la vente d'espaces publicitaires dans le magazine de Maurepas.

Notre vote : Contre. Nous sommes opposés à l'introduction de publicité dans le magazine municipal.

▪ Commerce de proximité :

Point n°2 – Redevance d'occupation du domaine public – consignes libre-service.

La société BLUEDISTRIB demande l'autorisation d'implanter des consignes libre-service pour une durée de 5 ans, en centre-ville de Maurepas. Le conseil municipal approuve le projet de convention, et fixe le montant de la redevance à 200 euros / m² / an.

Notre vote : Contre. Nous avons fait remarquer que l'introduction de ces consignes faisait directement concurrence aux commerçants qui sont points relais de colis. Aucune concertation préalable n'a eu lieu.

Point n°3 – Convention avec l'association des commerçants du marché et la ville de Maurepas.

Adoption d'une nouvelle convention fixant les relations entre la ville et l'association des commerçants : création d'un service commerce, subventions avec projets d'animations chiffrés.

Notre vote : Contre. Ce type de relation très encadrée et très administrée avec les commerçants du marché qui tranche avec ce qui était pratiqué avant n'est pas une incitation au dynamisme d'un marché qui se meurt.

Point n°4 - Fonds d'aide à la reprise et à la rénovation des devantures commerciales – règlement d'attribution.

Approbation du règlement d'attribution du fond d'aide à la reprise et à la rénovation des pôles de proximité.

Notre vote : Contre. Nous sommes opposés à ces aides publiques qui valorisent le patrimoine privé des propriétaires. De plus, cette pratique ouvre un risque de favoritisme.

▪ Direction Générale :

Point n°5 – Convention de prestations de services entre la ville de Maurepas et la ville de Coignières pour la gestion des archives communales.

La ville de Maurepas peut assurer une prestation de service pour le compte de la ville de Coignières pour le classement de ses archives. Approbation du principe de mutualisation entre les deux communes.

Notre vote : Abstention.

▪ Direction des ressources humaines :

Point n°6 – Actualisation du tableau des effectifs à la suite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) au 1^{er} janvier 2017.

Adoption du tableau des effectifs.

Notre vote : Abstention.

Point n°7 – Convention entre la ville de Maurepas et le comité local des œuvres sociales (CLOS) et attribution de subvention.

Approbation de la convention pour une durée de 3 ans, et fixation du montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 à 62 491 €.

Notre vote : Pour.

▪ Enfance - Education :

Point n° 8 – Attribution subventions pour projets thématiques.

Approbation du montant des subventions attribuées à chaque école pour leur mise en place des projets thématiques. Versement de 50 % au cours du 3T 2016/2017, et du solde au cours du 1T 2017/2018.

Notre vote : Pour.

▪ Finances :

Point n° 9 – Compte de gestion 2016 – Budget général.

La direction financière et le trésor public ont effectué les rapprochements entre le compte de gestion et le compte administratif. Le compte de gestion est consultable en Mairie à la direction générale.

Notre vote : Prenons acte.

Point n° 10 – Compte administratif 2016 – Budget général.

Présentation du compte administratif.

Notre vote : Contre. Nous avons approuvé la stratégie financière de M. Dognin, adjoint aux finances. Nous sommes opposés à sa traduction politique : politique du personnel calamiteuse ; politique de sécurité couteuse et inefficace ; crédits d'information détournés au profit d'une propagande exclusive voué au culte de la personnalité ; cassure du lien social entre tous.

Point n°11 – Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget général.

Décision d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2016 soit + 4 632 713,35 €

- Au compte d'investissement 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 1 371 884,38 €
- Au compte 002 (R) : excédent de fonctionnement antérieur reporté pour 3 260 828,97 €

Notre vote : pour.

Point n°12 : Fixation des taux des impôts locaux ménages.

Fixation des 3 taxes comme suit ;

- Taxe d'habitation : 13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19,91 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 90,50 %

Notre vote : Pour.

Point n°13 – Budget primitif 2017 – Budget général.

Adoption du budget général, par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, pour les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 030 415,98 €	31 030 415,98 €
INVESTISSEMENT	8 663 905,01 €	8 663 905,01 €
TOTAL DU BUDGET	39 694 320,99 €	39 694 320,99 €

Notre vote : Contre. Nous avons approuvé la stratégie financière de M. Dognin, adjoint aux finances. Nous sommes opposés à sa traduction politique : politique du personnel calamiteuse ; politique de sécurité couteuse et inefficace ; crédits d'information détournés au profit d'une propagande exclusive voué au culte de la personnalité ; cassure du lien social entre tous. Concernant les investissements, nous n'avons pas d'objection sur les projets proposés. Mais l'absence de toute information sur la reconstruction de la piscine pour laquelle M. Garestier a fait des promesses et qui ne vient pas nous amènent à voter contre.

Point n°14 – Budget ville 2017 – bilan des autorisations de programme et révision des crédits de paiement s'y rapportant.

Approbation du bilan des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Notre vote : Contre.

Point n°15 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables éteintes.

Admet en non-valeur les produits non recouverts pour un montant de 3 426,97 €.

Notre vote : 1 Pour – 1 Contre (MC).

Point n°16 – CCAS – subvention 2017.

Attribution d'une somme de 260 000 € pour solde de la subvention 2017 au CCAS.

Notre vote : Pour.

▪ **Immobilier :**

Point n°17 – Désaffectation et déclassement d'un local avenue de Langres.

Constate la désaffectation du domaine public communal du local sis 3 avenue de Langres (local + réserve).

Approuve le déclassement du domaine public communal des biens visés ci-dessus pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Notre vote : Contre. (ancien local des offices municipaux). Leur suppression et la désaffectation de ce local participe à la rupture du lien social.

Point n°18 – Cession d'un local avenue de Langres.

Autorisation de vendre ces deux lots au prix proposé de 120 000 € selon avis des Domaines du 17/11/2016.

Notre vote : Contre. (ancien local des offices municipaux). Leur suppression et la vente de ce local participe à la rupture du lien social.

▪ **Intercommunalité :**

Point n°19 – Procès-verbaux de remise d'équipements (espaces verts).

Autorise le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition de SQY des équipements suivants :

- Grand mail 1 et 2
- Rigoles royales sections 1, 2 et 3
- Bassin de la Courance
- Bassin rue du Raz
- Bassin du Chemin du Moulin à Vent
- Bassin rue du Bois d'Acacias

Notre vote : Abstention : nous ne pouvons voter pour des documents qui ne sont pas disponibles...

▪ **Jeunesse :**

Point n°20 – Bourse d'aide aux projets attribuée à une jeune maurepasienne.

L'enveloppe de 700 € sera inscrite au budget 2017.

Notre vote : Pour.

Point n°21 - Bourse d'aide aux projets attribuée à un jeune maurepasien.

L'enveloppe de 600 € sera inscrite au budget 2017.

Notre vote : Pour.

Point n°22 - Bourse d'aide aux projets attribuée à un jeune maurepasien.

L'enveloppe de 285 € sera inscrite au budget 2017.

Notre vote : Pour.

▪ **Petite enfance :**

Point n° 23 – Signature avec la CAF des Yvelines, de la nouvelle convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » / signature du contrat de service pris en application de la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » / signature des deux annexes : bulletins d'adhésion au service cdap et inscription déléguée.

Notre vote : Pour.

Point n°24 – Signature de l’avenant à la convention d’objectifs et de financement - prestation de service – contrat enfance et jeunesse du 01/01/2013 au 31/12/2016 entre la ville et la CAF.

Notre vote : Pour.

▪ **Solidarité :**

Point n° 25 – Convention de mutualisation entre la ville et le CCAS de Maurepas.

Notre vote : Pour.

▪ **Vie Associative :**

Point n°26 – Attribution des subventions aux associations non conventionnées.

Notre vote : Pour.

Point n°27 – Attribution de subvention et convention avec l’association Maurepas Entraide.

Fixe à 25 500 € le montant de la subvention au titre de 2017.

Notre vote : Pour.

Point n°28 – Attribution de subvention et avenant n°1 à la convention avec l’A.S. Maurepas Football.

Fixe à 59 000 € le montant de la subvention au titre de 2017.

Notre vote : Pour.

Point n°29 – Attribution de subvention et avenant n°1 à la convention avec le Basket Club de Maurepas.

Fixe à 25 000 € le montant de la subvention au titre de 2017.

Notre vote : Pour.

Bilan : 16 Pour (53%) – 11 Contre (37%) – 3 Abstention (10%).

**Michel CHAPPAT – Florence SCHWARTZMANN
En-Avant-Maurepas.**